|  |
| --- |
| **OGEC Ecole privée Sainte Marie SAINTE FLORENCE** |

Madame, Monsieur

Pour l’année 2018-2019, le montant des rétributions (scolarité par demi-journée ou scolarité complète) s’élève à **26 € par mois** et par élève sur une période de **10 mois** (de septembre à juin ). Ce montant comprend la scolarité de votre enfant et le montant de l’assurance « individuelle assurance »

Deux modes de paiement vous sont proposés :

* Paiement annuel de **260 €** : le chèque sera alors remis à l’école **début septembre .**
* Paiement mensuel par prélèvement automatique de **26€ \* du 6 septembre au 6 juin inclus.**

(\* Montant pour un élève)

Pour des raisons pratiques et de simplicité, les règlements mensuels par chèque ne sont pas acceptés.

Nous vous remercions de remettre à l’école **avant le 30 juin** cette feuille complétée recto-verso . Si vous utilisez le prélèvement mensuel , il est indispensable de joindre un RIB

Le bureau de l’OGEC

--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur, Madame …………………………………………………….

Parents de ……………………………………………………………….

(Indiquer le nom de ou des enfants avec la classe)

Choisissent acceptent le paiement mensuel par prélèvement automatique

***[Joindre un RIB ]***

Choisissent le paiement annuel

***[ réglement par chèque début septembre ]***

Signature des parents

